LES CONTAMINES MONTJOIE

COMMUNE DES CONTAMINES –MONTJOIE

ARRETE du MAIRE

OBJET : Arrêté de circulation : Fermeture temporaire route de notre dame de la Gorge. Entreprise « la Colas » ; création d'une aire de retournement. Décaissage et pose des enrobés. **ARD2022-089**

Le Maire de la Commune des CONTAMINES-MONTJOIE,

VU le Code de la Route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1 et les suivants,
VU la demande présentée par **l'entreprise « COLAS »** en date du 14 septembre 2022 pour la création d'une aire de retournement plus la pose des enrobés de voirie, au fond de notre dame de la Gorge ;

Considérant que pour permettre l'exécution de ces travaux, il est nécessaire de réglementer la circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : **L'entreprise COLAS**, ayant son siège social 280 Rue des Pré Catons - 74190 Passy, est autorisée à occuper le domaine public, sur le parking de notre dame de la Gorge pour la création d'une aire de retournement.
Date prévue des travaux, le lundi 19 septembre 2022. Durée 20 jours, jusqu'au vendredi 14 octobre 2022 inclus.

Article 2 : la Départementale 902 sera fermée de 7h30 à 18h00, au fond de la Gorge. Une signalétique sera mise en place par l'entreprise.

Article 3 : L'entreprise susnommée prendra toutes dispositions pour assurer la signalisation permanente de l'occupation du domaine public, avertir les usagers de la route et mettre en place une déviation temporaire durant ces 20 jours de travaux.

Article 4 : La responsabilité de la Commune sera entièrement dégagée en cas d'accident ou d'incident survenant pendant la durée des travaux.

Article 5 : Dès la fin des travaux, l'entreprise devra réparer à leurs frais, tous dommages éventuels causés au domaine public.

Article 6 : Copie du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise COLAS,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St-Gervais,
- Monsieur le Chef du CPI des Contamines,
- Monsieur le Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques.

Fait aux CONTAMINES-MONTJOIE,
Le 15 septembre 2022

Le Maire,
François Barbier.

MAIRIE DES CONTAMINES-MONTJOIE 74170 (Haute-Savoie)